

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

**OBJET : Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion
Agricoles : répartition de crédits.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricoles, au titre de 2018 :

- d'attribuer la somme de 18 117 € à la commune de Peynier pour la réalisation d'un projet de coupures agricoles de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sur son territoire,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'attribuer la somme de 46 000 € au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles sur un coût de 140 000 € pour l'animation de la charte agricole,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles jointe au rapport.

La dépense totale de 64 117 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée